

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MAI 2009.**

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : LECLERC Joël, pouvoir à DIEUL Sandrine, POZZO Maryvonne, pouvoir à COSSERON Claude. HOLE Jean-Marie.

Secrétaire : LECOILLARD Gérard.

Le Conseil Municipal :

- Autorise M. le maire à déposer un dossier de candidature auprès de l'Inspection Académique pour l'équipement en classe numérique des écoles rurales.
- Vote les subventions de l'année 2009.
- Décide d'adhérer à l'Association des Collectivités Gestionnaires de l'eau potable et de l'assainissement.
- Renouvelle sa participation au Fond de Solidarité au Logement pour un montant de 261.60€ ainsi qu'au Fond Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté pour un montant de 100.28€.
- Décide de ne pas utiliser son droit de préemption pour les parcelles AS 153,154- AK 269-C 326- AS 25, 26- AR 149, 154 et AN 55.
- Emet un avis favorable pour l'admission en non valeur de la somme de 1 014.18€ pour un administré de la commune.
- Accepte le devis de la SAUR d'un montant de 2 116.38€ pour le renouvellement d'une borne incendie rue de la mer.
- Décide de prévoir la somme de 2000.00€ pour l'achat d'un fauteuil roulant amphibie.
- Accepte le devis de la SARLEC d'un montant de 7 668.03€ concernant la création de réseau d'éclairage public suite à l'effacement de réseaux avenue de Bretagne et de Picardie.
- Décide de retenir le devis de l'entreprise ASTRADDEC d'un montant de 35 480.00€ pour l'épandage des boues et les travaux de curage de la station d'épuration.
- Décide de recruter un agent d'entretien pour la saison à partir du 18 juin jusqu'au 10 octobre 2009.
- Décide de faire appel au Centre de Gestion pour le remplacement de Mme PINEL pendant ses congés annuels.
- Décide de prendre contact avec le Centre de Gestion pour le remplacement de Mme LECONTE Françoise, agent de service qui vient de prendre sa retraite.
- Retient la proposition STEVE pour la vente de pins sur la forêt communale.
- Autorise M. le Maire à régler la facture du repas des gendarmes pris le jour de la prévention routière à l'école.
- Décide d'augmenter l'indemnité des adjoints et de la porter à 8.25% de l'indice 1015.
- Fixe à 180.00€ le montant de la participation scolaire des communes d'Angoville sur Ay et de Bretteville sur Ay.
- Décide de louer le logement 39 rue des Miellettes à Mlle Lynda PRUNIER à compter du 1^{er} juillet 2009 pour un montant de 285.00€ plus 5.00€ de charges.
- Autorise M. le Maire à régler les factures du vin d'honneur du 8 mai ainsi que du vin d'honneur qui sera servi pour les 60 ans de présence de l'abbé Lefort.
- Décide d'établir une convention de mise à disposition de l'association de pétanque d'une partie de la parcelle AC 322 où est implanté l'abri bois destiné à la billetterie.
- Décide de lancer les appels d'offres pour les travaux de rénovation du logement de l'épicerie de la plage.
- Décide d'établir une nouvelle convention avec la Société de Chasse.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Ay pour être affiché le 25 mai 2009 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A SAINT GERMAIN SUR AY, le 25 MAI 2009.
LE MAIRE.